

**Bulletin  
municipal**  
été-automne 2012



## Vie pratique

### MAIRIE

Tél. : 04 50 47 21 51

Fax. : 04 50 47 27 04

[mairie.servoz@wanadoo.fr](mailto:mairie.servoz@wanadoo.fr)

urbanisme :

[servozurbanisme@gmail.com](mailto:servozurbanisme@gmail.com)

Ouverture du secrétariat

Lundi, mardi et vendredi de 14h à 18h30

Jeudi de 14h à 20h15

Fermé mercredi, samedi, dimanche et jours fériés.

Réservation de la salle des fêtes à la mairie : 04 50 47 21 51

### URGENCES

Pompiers Tél. : 18

SAMU Tél. : 15

Gendarmerie Tél. : 17

### MÉDECIN DE GARDE

Composer le 15

### MÉDECIN à SERVOZ

Dr Termoz 04 50 91 40 99

### PÉDICURE PODOLOGUE

Christine PAREAU 04 50 47 22 91

### KINESITHERAPEUTE

Gaëlle FAVRE 06 09 01 11 25

Emilie PERRIN 09 53 11 82 69

### INFIRMIÈRES

Mme POMMIER 04 50 91 40 30

ou 06 08 68 33 67

Mme CRUD 04 50 78 31 25

Mme ZAGOT 04 50 91 40 30

### NATUROPATHIE

Violette MAZZA POUSSE

06 87 24 79 93

### ASSISTANTES SOCIALES

Quatre assistantes sociales

Permanences à Chamonix

286 rue du Lyret, sur rendez-vous.

Le pôle médico-social est ouvert du

lundi au vendredi. 04 50 53 23 42

### M.S.A. Sallanches

M<sup>me</sup> MARCHIOL 04 50 93 77 32

Fax : 04 50 93 70 56

### CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Chamonix : 26 allée Lachenal

Sallanches : 399 rue A. Pissard

Un seul n° de téléphone :

0 820 904 124

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### AIDES MÉNAGÈRES

ADMR Passy

Tél. 04 50 78 31 67

Fax 04 50 78 47 60

ASSAD portage des repas

04 50 54 31 37

### CANTINE & GARDERIE

04 50 18 77 39

### CRECHE «Rose bonbon»

04 50 18 54 03

### TAXI

[contact@taxiservoz.com](mailto:contact@taxiservoz.com)

06 84 66 86 73

### AGENCE POSTALE

Horaires (04 50 18 56 99)

**Lundi** : 8h45-11h45

**Mardi** : 8h45-11h45

Fermée le mercredi

**Jeudi** : 8h45-11h45

**Vendredi** : 15h à 18h

**Samedi** : 8h45-11h45

Départ du courrier : 11h sauf le

samedi à 10h30

### OFFICE DU TOURISME

Juillet et août : Du lundi au

samedi de 9h à 12h et de 14h30

à 18h30. Ouverture le mercredi à

10h30. Fermé le dimanche et jours

fériés.

Juin, septembre et octobre : Du

lundi au samedi de 9h à 12h et de

14h à 18h. Ouverture le mercredi

à 10h30. Fermé le dimanche et

jours fériés.

Servoz : 04 50 47 21 68

Les Houches :

04 50 55 50 62

### BIBLIOTHÈQUE

Tél : 04 50 47 28 75

Lundi, mercredi et vendredi de 16 h à 18 h.

16 h 30 à 18 h 30 en juillet et août.

### DÉCHETTERIE

Tél : 04 50 78 10 48

Horaires d'ouverture :

Le **lundi** de 14 h à 18 h

Du **mardi au samedi** de 9h à 12 h et de 14 h à 18 h.

(fermeture à 19h du 1er avril au 31 octobre)

Fermée les dimanches et jours fériés.

### RAMASSAGE DES GROS OBJETS

Le dernier jeudi de chaque mois, sauf en hiver.

*Signaler en mairie le lieu de dépôt des objets.*

### DEPÔT SCOUTS DE CLUSES à CHAMONIX

Le premier jeudi de chaque

mois sur la place du cimetière de Chamonix.

### TENNIS

Renseignements & vente de cartes

à l'Office du Tourisme et à la

mairie pendant les horaires d'ouverture.

### CARTES D'HÔTES & TAXE DE SEJOUR

Les cartes d'hôtes sont délivrées par l'office de tourisme

(04 50 47 21 68). La taxe de

séjour est à régler en mairie à

l'ordre de «Trésor Public».

### HORAIRES DES MESSES

Le samedi à 18 h ou le dimanche à 9 h.



## Sommaire

Édito.....	2
Budget communal 2012 (fonctionnement) .....	3
Qualité de l'eau.....	4
Travaux des Lierets.....	6
Les travaux en bref.....	7
Plan de gestion de l'Espace Mt-Blanc.....	8
L'Espace Mont-Blanc aujourd'hui .....	9
Etat civil janvier à septembre 2012.....	14
Lettre d'information compostage .....	15
Quelques articles du Dauphiné Libéré .....	16
Repas des anciens.....	20
Les plantes invasives.....	22
Recettes gourmandes.....	24
Horaires SNCF .....	25



## Édito

Chers amis,

Nous avons connu une année très perturbante dans les rangs des conseillers municipaux et je profite de cet éditorial pour vous remercier tous chaleureusement pour votre présence et votre soutien dans les moments douloureux qui nous ont touchés personnellement.

Malgré votre sourire, qui est la plus belle forme de communication, je dois avouer que pour l'équipe actuelle, bien « communiquer » avec vous devient un vrai casse tête !

« On m'la pas dit ! » ... c'est souvent la remarque entendue en mairie à propos de tous les sujets qui nous touchent, notamment en ce qui concerne les travaux.

Or, nous avons mis en place différentes formes de communication pour vous tenir informés qu'il m'apparaît aujourd'hui bon de rappeler :

Le bulletin municipal, qui reste une valeur sûre, malgré les retards que nous prenons parfois.

La messagerie électronique permet une communication plus large et en direct ! Pour y avoir accès il suffit de passer en mairie pour donner votre adresse de messagerie.

L'information la plus juste est celle prise lors des Conseils Municipaux, qui, il faut le rappeler, sont publics. Tout le monde peut y venir et entendre les projets et décisions du Conseil Municipal. L'ordre du jour est généralement

affiché au moins 3 jours avant sur les panneaux d'affichage et en Mairie. Les comptes rendus sont envoyés par messagerie et affichés à l'extérieur de la Mairie.

Une bonne façon de communiquer aussi, sans se contenter du « bruit qui court », est de passer à la Mairie pour discuter ouvertement avec les employés aux services administratifs, le maire, les adjoints ou les conseillers. S'ils ne sont pas disponibles dans l'instant, il est toujours possible de prendre un rendez-vous.

Les conseillers de vos quartiers et les employés aux services techniques sont de bonnes sources d'informations.

Les panneaux d'affichage, situés pour la plupart aux points de ramassage des poubelles informent aussi très largement de tout ce qui se passe sur la commune et en dehors. Les comptes rendus de Conseil municipaux y prennent trop de place et donc il y a nécessité de se déplacer pour lecture à la Mairie.

Quelques réunions publiques sont aussi proposées sur les sujets importants. Nous ne pouvons pas nous permettre d'en faire trop car alors nous passerions tout notre temps en réunions et discussions qui se font par ailleurs très ouvertement lors des Conseils Publics.

C'est ce fameux manque de temps et de moyens humains qui nous fait repousser la réalisation d'un site internet communal et son « alimentation » au quotidien.

Les médias sont aussi un relais d'information intéressant. Notamment depuis que le journal local a recruté une correspondante de talent et très réactive.

En conclusion, j'ai le sentiment que l'information ne peut pas être que « donnée », il faut, pour qu'elle fonctionne au mieux qu'elle soit « prise »... et là, cela dépend de chacun d'entre nous de faire la démarche volontaire d'aller la chercher !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin tardif... mais au combien instructif !

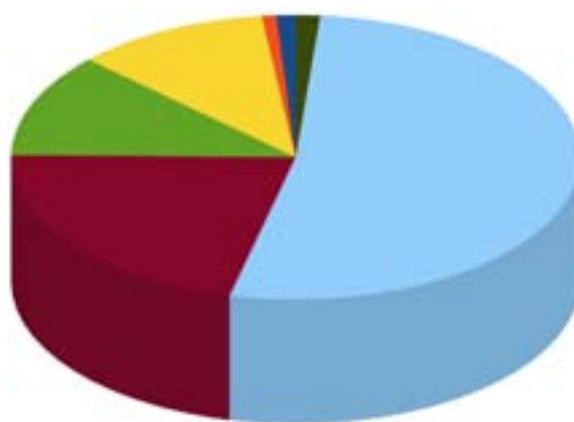
Bien cordialement

Laure SCHMUTZ

## Budget communal 2012 (fonctionnement)

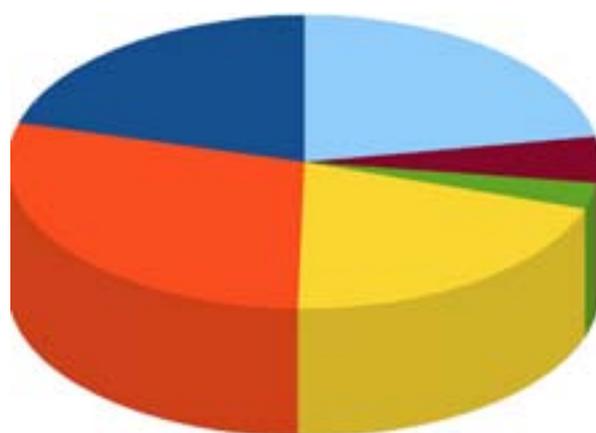
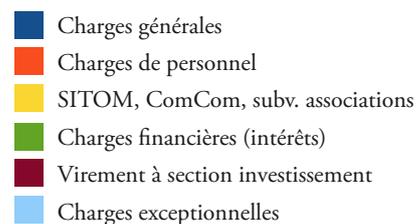
### Ressources prévisionnelles de la commune Recettes de fonctionnement 2012

Atténuations de charges	12 600
Transfert entre sections	9 500
Ventes diverses	127 865
Excédent de 2010 reporté	136 404
Dotations et participations	248 716
Impôts et taxes	605 366
Autres produits	15 985
<b>TOTAL</b>	<b>1 156 436</b>



### Dépenses prévisionnelles de la commune Dépenses de fonctionnement 2012

Charges générales	239 400
Charges de personnel (salaires + ch. sociales)	334 700
SITOM, com. communes, subventions assoc.	233 300
Charges financières (Int. emprunts)	33 491
Capital des emprunts	58 840
Charges exceptionnelles	256 705
<b>TOTAL</b>	<b>1 156 436</b>



# Qualité de l'eau

## Bilan Qualité 2011

D'où vient l'eau  
que vous consommez ?



Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 18 °F - maxi. : 51 °F  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 0 mg/L - maxi. : 1 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 1,20 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau moyennement fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Absence de pesticides pour les  
paramètres mesurés.**



Tous les résultats pour les autres paramètres  
mesurés sont conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau : PRINCIPAL DE SERVOZ  
appartient à : MAIRIE DE SERVOZ  
est exploité par : MAIRIE DE SERVOZ**

**Origine de l'eau :** Vous êtes alimentés par les captages :

- ◆ BETTON
- ◆ LES GAILLANDS

**Traitement :** Votre eau est distribuée sans traitement.

## Nos conclusions

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne  
qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de  
qualité pour l'ensemble des paramètres  
physico-chimiques analysés.**

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.

# Qualité de l'eau (Le Mont et La Côte)

## Bilan Qualité 2011



Nombre de conformité : 3 sur 3 analyses.  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 18 °F - maxi. : 18 °F  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau peu dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 1 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 mg/L - maxi. : 0,00 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau peu fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.**



Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

## Bilan Qualité 2011



Nombre de conformité : 3 sur 3 analyses.  
Limites de qualité : absence de germes/100ml

**Eau de bonne qualité bactériologique.**



Valeurs mesurées : mini. : 51 °F - maxi. : 51 °F  
Références de qualité maxi. : aucune

**Eau dure.**



Valeurs mesurées : mini. : 0 mg/L - maxi. : 0 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

**Eau contenant peu ou pas de nitrates.**



Valeurs mesurées : mini. : 1,20 mg/L - maxi. : 1,20 mg/L  
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

**Eau moyennement fluorée.**



Valeurs mesurées : mini. : 0,00 µg/l - maxi. : 0,00 µg/l  
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

**Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.**



Valeurs mesurées : mini. : 254,0 mg/L - maxi. : 254,0 mg/L  
Références de qualité maxi. : 250 mg/L

**Eau présentant une teneur élevée en sulfates régulièrement supérieure à la référence de qualité.**

## NOS CONCLUSIONS

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.**

**Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.**

**Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.**

**Des dépassements à la référence de qualité ont été observés pour les sulfates. L'utilisation de l'eau pour la boisson et la préparation des aliments est déconseillée pour les nourrissons en raison d'éventuels effets laxatifs.**

**Elle est restée conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres analysés.**



## Travaux des Lierets

En mars 2001, un glissement de terrain dans les terrains en amont du hameau du Mont provoque la formation de coulées de matériaux jusqu'au niveau de la route départementale. Depuis cette date, régulièrement au printemps, ces phénomènes se réactivent, menaçant les habitations du hameau de l'Essert et perturbant la circulation sur la route permettant l'accès au hameau de la Côte, situé en amont.

En mesure d'urgence, un premier bassin de retenue permettant de contenir les coulées boueuses est réalisé pour protéger les habitations à l'aval et limiter les dégâts.

Parallèlement, la commune de Servoz lance une étude pour la réalisation d'aménagements visant à limiter les risques de débordement. Les reconnaissances géologiques réalisées en 2003 mettent en évidence, sur la zone des Rutoz, un volume de matériaux déstabilisés d'environ 200 000 m<sup>3</sup>. Les matériaux issus de la zone en glissement pouvant générer des coulées boueuses ou des laves torrentielles d'un volume unitaire d'environ 10 000 m<sup>3</sup> ! Mais depuis 2006, ces phénomènes de lave torrentielle s'étendent au ruisseau de Sétivaz, augmentant les phénomènes d'obstruction des ouvrages hydrauliques de franchissement des routes.

L'ouvrage projeté doit permettre de canaliser l'ensemble des écoulements vers une zone de dépôt, d'assurer le piégeage des corps flottants et le stockage des matériaux solides dans deux plages de dépôts situées entre la RD et le pied de versant, de réaliser la mise au gabarit hydraulique pour une

crue de fréquence centennale de l'ouvrage de franchissement de la RD, et, d'améliorer les conditions d'écoulement du ruisseau de Sétivaz au niveau de la traversée des voies communales des Barbolets, de l'Abergement et du Reposoir afin de garantir la sécurité des habitants.

En 2007 le Conseil Municipal de Servoz charge le service de Restauration des Terrains en Montagne de monter le dossier afin de le présenter aux divers financeurs susceptibles d'aider la commune.

Durant les années 2010 et 2011, tous les propriétaires de la zone concernée sont contactés afin de signer des compromis de vente. Dans le même temps un dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est préparé et présenté à la préfecture. Le périmètre de cette DUP fait l'objet d'un plan réalisé par les services de la préfecture. Une enquête publique a ensuite lieu et Mr le Préfet prend l'arrêté de DUP à l'automne 2010.

A l'automne 2011 la consultation des entreprises est réalisée, le chantier est attribué à l'entreprise Pugnât.

Les travaux débutent au printemps 2012 par le déboisement de l'ensemble de la zone. Les bois sont évacués, soit par les propriétaires eux-mêmes, soit par l'entreprise chargée des travaux. La commune évacue à sa charge le reste des bois sur le parking de La Côte afin de libérer la zone de travaux.

Le terrassement peut alors commencer. Il s'agit d'équilibrer au mieux les déblais et remblais en

utilisant les matériaux de creusement des « plages de dépôt » pour créer la digue située à l'aval. Cette digue doit répondre aux règles anti sismiques.

Un système de cuvettes barrées par des pieux en acier doit assurer le piégeage des bois souches ou blocs, en laissant l'eau s'évacuer par le chenal aval.

L'ensemble est terminé par un ouvrage en béton comportant une fenêtre où des barres en acier sont installées afin de compléter le blocage des gros matériaux.

Le travail final consiste à changer les traversées de routes communales dont les passages busés sont très endommagés.

Il ne reste plus, ensuite, qu'à engazonner la totalité de la zone touchée.

L'ensemble de ces travaux devrait être terminé cet automne par la réinstallation de la fontaine du Mont avec un beau bassin neuf.

Ce chantier représente un montant d'environ 700 000 € TTC, dont 530 000 € TTC de travaux. Le reste des dépenses couvre les frais d'études, d'achats de terrains et quelques travaux annexes. La commune est aidée par des subventions (Etat, Région, Conseil Général) à hauteur d'environ 80 % du montant HT des travaux.

Une convention est également passée avec le Conseil Général pour assurer la surveillance et la maintenance de l'ouvrage.

Patrick Bouchard



## Les travaux en bref

Après l'opération de désamiantage de **l'ancienne coopérative** « La Fraternelle » les travaux de transformation du bâtiment par Haute-Savoie Habitat en cinq logements aidés devraient démarrer d'ici la fin de l'automne.

Le remplacement de la **conduite d'eau potable aux Barbolets** a été effectué durant le mois de septembre par l'entreprise Mariaz. La compréhension des habitants du hameau, l'efficacité de l'entreprise, l'aimable participation des habitants à l'aval des travaux (prêts de parkings et de terrains), ont permis le bon déroulement de cette opération. Une bonne coordination entre l'entreprise, la maîtrise d'œuvre Infraroute, le directeur de la régie des eaux des Houches, les employés et la mairie ont permis d'apporter des améliorations dans le projet au fur et à mesure de l'avancée des travaux (bouche à incendie supplémentaire par exemple). L'hiver sera plus serein côté « casses » !

La première tranche de travaux concernant la mise en place de la **colonne principale de l'assainissement collectif reliant les hameaux du Reposoir, de l'Abergement, des Barbolets et de la Côte** a débuté le 17 septembre. Une **colonne d'eau potable sera aussi remplacée à l'occasion de ces travaux entre le Reposoir et l'Abergement**. L'entreprise Pognat est en charge de cette opération dont le maître d'œuvre Infraroute réalisera probablement la même coordination entre tous pour un résultat attendu avant l'hiver. **Les chicanes sur la route RD143 entre la Tour et l'école** ont été installées (essais tests tout d'abord) afin de permettre aux piétons,

notamment les enfants allant à l'école, de pouvoir se déplacer en toute sécurité. Sachant que la meilleure sécurité pour tous est bien entendu de lever le pied de l'accélérateur !

La fin du mois de septembre devrait aussi voir quelques modifications sur **l'avenue de la Gare**, et, nous l'espérons, dans le comportement des conducteurs. Le dos d'âne va être remplacé là aussi par un système de chicanes (en test pour quelques temps) permettant à certains endroits le passage d'un seul véhicule.

Les travaux obligatoires de protection des habitations et de la RD143 contre les **glissements de terrains aux Lierets** sont en passe d'être terminés. Un réengazonnement et un révégétalisation sont prévus. La dernière phase consiste à refaire les traversées des routes aux passages des ruisseaux aux Barbolets, à l'Abergement et au Reposoir. Tous nos remerciements aux propriétaires des terrains vendus pour cette opération qui ont la patience d'attendre la finalisation des actes notariés et du paiement ! L'entreprise Pognat, le technicien du RTM, les employés et conseillers en charge du dossier ont permis le très bon déroulement de ces grands travaux. Les financeurs : Etat, Conseil Régional, Conseil Général et Mairie de Servoz sont ici remerciés.

La casse de la **Fontaine du Mont** nécessite une visite d'experts pour les assurances. Elle devrait normalement être remplacée et remise au même endroit avant l'hiver. Sa suppression a permis le bon déroulement des travaux aux

Lierets, mais elle a aussi permis de constater qu'on ne pouvait pas compter uniquement sur le civisme des chauffeurs, qui, n'ayant plus d'obstacles, se permettent de rouler beaucoup trop vite !

Les travaux de **réhabilitation du Presbytère** continuent petit à petit. Des aménagements dans le local électrique et le couloir du bas sont réalisés par les Chantiers de la Vallée (qui permettent une réinsertion pour personnes en difficultés). Une porte d'entrée (en retrait à l'intérieur du bâtiment) côté pompiers est prévue. La **Mairie** est en attente de voir son entrée principale améliorée pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite. La deuxième tranche de pose de portes et fenêtres devrait être effectuée par l'entreprise Sermet durant l'automne.

Les travaux d'**enfouissement des lignes aux Moulins et aux Combes** sont maintenant terminés. Avec une route de la Bosna refaite ! Une opération attendue et bien menée par une équipe de conseillers motivés permet de voir l'installation de nouveaux panneaux signalétiques et... bientôt... celle des **noms de rues** !

C'est pour la bonne cause que les leçons de **tennis** vont être interrompues sur les courts de Servoz (et reportées aux Houches) ainsi que leur accès aux abonnés. En effet, avec une participation de la Communauté de Communes (aide à l'investissement), les courts vont être refaits (sols et clôtures). Le démarrage des travaux est envisagé d'ici la fin septembre.



## Plan de gestion de l'Espace Mt-Blanc

### LE PLAN DE GESTION : L'OUTIL DE MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATEGIE GLOBALE POUR LE MASSIF DU MONT BLANC

Le plan de gestion est l'un des objectifs majeurs de l'Espace Mont Blanc. Il est appelé à devenir l'instrument structurant des politiques publiques menées autour du Mont-Blanc en matière d'aménagement du territoire sur les trois versants du massif, des fonds de vallées aux sommets. Nourri des résultats de l'important travail réalisé en amont dans le cadre du Schéma de Développement Durable qui préconise les mesures stratégiques à mettre en œuvre pour devenir un espace d'excellence, il s'est enrichi des propositions issues des débats menés lors des deux phases de concertation. C'est une démarche volontaire portée localement qui doit déboucher sur un engagement mutuel de tous les partenaires et garantir dans le cadre d'un accord de coopération institutionnel une cohérence transfrontalière valorisant le rôle du Mont Blanc dans le réseau alpin. Son élaboration fait l'objet d'une belle implication de tous les acteurs pour que ce plan de gestion devienne un outil opérationnel et concret apportant des solutions aux problèmes spécifiques du territoire. Il répond également aux objectifs affichés dans les études effectuées sur le plan environnemental comme la « stratégie commune de sauvegarde des milieux sensibles et des paysages » qui définissait dans son zonage type le cœur du massif comme « un espace naturel

méritant un accord international ». Il doit aussi servir les populations en construisant l'économie montagnarde de demain et faire du territoire le laboratoire des bonnes pratiques qui associent l'homme et l'environnement.

Lors de la concertation, il est ressorti clairement que le territoire se découpe en trois types d'espace étroitement liés mais qui fonctionnent différemment : le massif glaciaire emblématique auquel sont associés les espaces naturels protégés, les vallées rapprochées qui donnent un accès direct aux zones naturelles emblématiques et les portes d'entrée du territoire. A chaque type d'espace correspondent des actions et des modes de gestion.

Cette démarche participative a mis en évidence les grands principes qui doivent structurer ce plan de gestion et dans lesquels s'inscrivent les actions assurant la cohérence dans la prise en compte des exigences écologiques et des enjeux sociaux en faveur d'un écotourisme responsable.

De nombreux projets particulièrement innovants sont venus nourrir la première rédaction autour de thématiques mettant en exergue l'exceptionnalité du Massif du Mont Blanc appelé à devenir le thermomètre du réchauffement climatique et à voir engagée une véritable politique de requalification de la montagne. Qualité d'accueil et d'environnement de ses sites prestigieux, réseau de corridors écologiques, développement de la connaissance scientifique, valorisation de l'agriculture et des forêts, amélioration des refuges, conservation de la biodiversité,

gestion des survols aériens... mais aussi utilisation des transports alternatifs, limitation des lits non banalisés, gestion qualitative de la fréquentation, maintien des services de proximité... L'harmonisation des différentes réglementations et outils entre les trois parties du territoire figure parmi les objectifs de la démarche ainsi que le développement sur l'ensemble du territoire des bonnes pratiques déjà testées sur un des versants.

Ce document est appelé à évoluer dans le temps, il doit être une boîte à outils pertinente pour gérer et valoriser l'Espace Mont Blanc dans son ensemble. En septembre, Il sera de nouveau soumis au comité de pilotage qui, en plus des élus, permet de consulter les représentants de l'état, de la Région, des Départements, des associations et des socio-professionnels. L'objectif est de la faire valider en fin d'année par les communes.

Eric FOURNIER  
Vice-président de la Conférence  
Transfrontalière Mont Blanc



## L'Espace Mont-Blanc aujourd'hui

### **L'Espace Mont-Blanc aujourd'hui : le positionnement et la vision politique des élus locaux à travers le Schéma de DD et le PIT**

Nicolas Evrard

Conseiller délégué de Servoz  
Vice-président de la Communauté de communes de la Vallée de Chamoni-Mont Blanc

L'Espace Mont-Blanc est un territoire ancien : les cols entre le Valais, la Vallée d'Aoste et la Savoie sont bas ; les populations ont depuis des millénaires traversé ces vallées glacières qui entourent le plus haut sommet d'Europe. Si le Mont-Blanc est une construction culturelle autant qu'une réalité géographique c'est bien parce qu'il est porteur d'une histoire commune et d'une identité partagée entre trois pays, trois régions qui se rejoignent grâce à lui. Le Tunnel routier a encore accentué cette réalité en facilitant la circulation locale. Mais si ce rôle de carrefour stratégique des Alpes occidentales donne quelques avantages ; il est également une charge lourde, une responsabilité parfois tragique et une calamité environnementale. Après les riches années du « Triangle de l'amitié » qui a rapproché les habitants, les élus locaux, montagnards attentifs à leur autonomie, ont voulu réagir eux-mêmes à ces enjeux par la création de l'Espace Mont-Blanc et ainsi répondre au besoin de développement durable et équilibré de ce massif et des vallées adjacentes. Sur un périmètre de trente cinq communes du Valais, de la Vallée d'Aoste, de la Haute-Savoie et de

la Savoie, les collectivités territoriales se sont réunies sous l'égide de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (CTMB). Cette coopération a permis de mettre sur pied à l'échelon transfrontalier un Schéma de Développement Durable (SDD) qui vise la protection et la valorisation d'un territoire transfrontalier emblématique, où l'exceptionnel patrimoine naturel et environnemental cohabite avec des activités économiques et touristiques d'envergure internationale.

Ce SDD reste le document de planification transfrontalière de référence : il a permis de faire cofinancer par le fonds européen de développement régional, à travers le Programme de coopération France-Italie ALCOTRA 2007-2013, le PIT EMB. C'est un grand projet de territoire visant la mise en œuvre, sur la région transfrontalière de l'Espace Mont-Blanc, des bonnes pratiques du développement durable autour de six projets concrets et ambitieux : Camp de base, Mont-Blanc Villages Durables, Autour du Mont-Blanc, Education à l'environnement, Mobilité durable, Saveurs d'Hauteur.

Ces projets qui traitent de quelques uns des grands enjeux du territoire transfrontalier de l'Espace Mont-Blanc ont permis de structurer de façon pertinente des actions importantes : observatoire du Mont-Blanc, plan de gestion du massif, échanges de bonnes pratiques et ambitions d'un plan climat énergies territorial transfrontalier ; expositions transfrontalières et séjours pédagogiques sur l'environnement du

territoire, amélioration de l'offre en terme de transports collectifs, appuis aux filières courtes. Mais ce PIT de l'Espace Mont-Blanc n'est qu'une première étape vers une meilleure intégration de ce territoire. En effet, l'ambition d'aller plus loin apparaît de plus en plus évidente quand il s'agit d'analyser les atouts qu'une démarche transfrontalière peut apporter à ces communes. Plutôt que d'être divisé, isolé et marginal, soumis aux doubles surcoûts de la montagne (de la haute-montagne) et de l'effet frontière, le territoire de l'Espace Mont-Blanc réfléchit à se rassembler dans une structure juridique unique : un groupement européen de coopération territoriale (GECT). Cette véritable collectivité locale transfrontalière permettrait de structurer plus efficacement l'offre de services à la population, la valorisation durable des ressources naturelles, la continuité et la protection des corridors écologiques et de la biodiversité, le développement endogène et une croissance équilibrée autour de l'innovation d'une économie de montagne. C'est en retrouvant les voix de la complémentarité entre ses différents atouts sur ses trois versants que l'Espace Mont-Blanc trouvera son équilibre.

# kit de conduite 0€\*



Je ne  
consomme pas  
d'alcool ni de  
stupéfiants



J'attache ma  
ceinture à l'avant  
et à l'arrière



Je n'utilise pas  
mon téléphone  
portable



Je m'arrête  
au feu orange  
sauf en cas  
de danger



Je signale  
correctement  
mes changements  
de direction



Je réduis  
ma vitesse aux  
abords de travaux  
signalés



Je suis vigilant  
aux abords des  
passages piéton

inclus  
dans ce kit  
"La courtoisie  
au volant"

\* Disponible chez tous les conducteurs responsables



**1** 0,5 g d'alcool par litre de sang correspondent environ :

- A 2 verres de vin
- A 4 verres de vin
- A 5 verres de vin

**0,5 g d'alcool par litre de sang correspondent à environ 2 verres de vin. Il faut 2 à 4 heures pour éliminer ces deux verres.**

Un des slogans de la Sécurité routière est : « Après deux verres tout s'accélère ». Il amène toujours la question : « Deux verres de quoi ? »

Pour les consommations servies dans les débits de boissons, cela correspond à :

- 2 verres de vin de 10 cl
- 2 chopes de bière de 25 cl
- 2 whiskies de 3 cl
- 2 vins cuits de 8 cl.

**Les verres contiennent la même quantité d'alcool : 10 g.**

**2** Un conducteur qui a simultanément fumé du cannabis et consommé de l'alcool, a un risque d'accident :

- multiplié par 2
- multiplié par 5
- multiplié par 15

**Le cannabis est présent dans 7% des accidents mortels.**

En l'état des connaissances, il semble possible d'affirmer aujourd'hui que l'usage récent de cannabis multiplie par 2 le risque de provoquer un accident. **La consommation combinée de cannabis et d'alcool le multiplie par 15.**

Un dosage est considéré positif dès 1ng de THC (principe actif du cannabis) par ml de sang. Le test sanguin devient géné-

ralement négatif au bout de 24 heures car le THC ne persiste pas dans le sang. Il se stocke rapidement dans les graisses du corps, d'où il est libéré progressivement et éliminé par plusieurs voies dont les urines. C'est dans celles-ci qu'il restera détectable le plus longtemps, en fonction toutefois des quantités de THC stockées. **En général, chez les consommateurs réguliers, le THC s'élimine dans un délai de 1 à 2 mois.**

**3** Combien de temps un conducteur gagnerait-il sur un parcours autoroutier de 50 km (Anancy - Cluses par exemple) s'il roulait à une vitesse constante de 150 km/h au lieu de 130 km/h... ?

- Environ 3 minutes
- Environ 7 minutes
- Environ 10 minutes

**3 minutes : c'est le faible gain de temps que l'on obtiendrait en roulant à une vitesse constante de 150 km/h au lieu de 130 km/h sur un parcours autoroutier de 50 km.**

ralentissements liés notamment aux entrées et sorties de l'autoroute et aux nécessités d'adapter sa vitesse aux contraintes réelles du trafic.

**Un bon conseil :** accordez-vous donc une marge en partant plus tôt, cela vous permettra de faire face à un certain nombre d'imprévus.

Attention, ce calcul est théorique ! L'écart réel serait inférieur à 3 minutes du fait des

**4** Un piéton renversé a 3 risques sur 10 d'être tué si le choc survient à 40 km/h. A 60 km/h, le risque est de :

- 5 sur 10
- 6 sur 10
- 8 sur 10

Le corps humain supporte mal les chocs, et leurs conséquences dépendent étroitement de la vitesse du véhicule lorsqu'ils se produisent.

Ainsi, un piéton renversé a 1 risque sur 10 d'être tué si le choc survient à 20 km/h, 3 risques sur 10 à 40 km/h, **8 risques sur 10 à 60 km/h ... et aucune chance de s'en sortir à 80 km/h.**

5

En 1990, la France adopte la limitation de vitesse à 50 km/h en agglomération. Au cours des 2 années suivantes, on enregistre une diminution du nombre de tués de :

- 15%
- 10%
- 8%

La limite de vitesse en agglomération a été abaissée de 60 km/h à 50 km/h le 1<sup>er</sup> décembre 1990. Entre les deux périodes décembre 1990/novembre 1991 et décembre 1991/novembre 1992, on a constaté :

- une baisse du nombre des accidents corporels de 14,2 %,
- du nombre des tués de 15,4 %,

• et du nombre des blessés de 14,3 %.

Ces diminutions ont été plus fortes le jour que la nuit. Une étude statistique a montré que **l'introduction du « 50 en ville » avait permis d'éviter 14 000 accidents en milieu urbain et de sauver 580 vies en deux ans (1991 et 1992).**



6

Un choc subi sans ceinture de sécurité peut être mortel dès :

- 20km/h
- 50km/h
- 70km/h

En France, le non port de la ceinture de sécurité est le troisième facteur de mortalité sur les routes.

**Dès 20 km/h, un choc subi sans ceinture peut être mortel.**

En cas d'accident, le conducteur et les passagers non attachés risquent d'être projetés avec force à l'intérieur de l'habitacle ou éjectés. Un choc subi à 50km/h équivaut à une chute libre du

4<sup>ème</sup> étage d'un immeuble. De plus, un passager arrière non attaché sera propulsé contre le siège avant, éventuellement contre son occupant, qu'il écrasera avec une force de plusieurs tonnes. La ceinture de sécurité permet de maintenir le corps solidaire du siège. En cas d'accident, sous la violence du choc, elle constitue la seule chance de rester conscient pour quitter rapidement le véhicule.

7

Quelle est la meilleure place pour installer un bébé dans une voiture ?

- Devant, dans un siège dos à la route
- Derrière, dans un siège dos à la route

**La meilleure place pour installer un bébé est l'arrière du véhicule, dos à la route, dans un dispositif adapté et homologué.**

Si l'on choisit de le mettre devant, il faut auparavant veiller à désactiver l'air bag.

8

En deux roues motorisé, le casque joue son rôle de protection si :

- Il est mis sur le front
- Il est enfilé sans avoir attaché la jugulaire
- Il est enfilé et la jugulaire attachée

**Le casque, pour être efficace, doit être bien mis sur la tête et attaché. Il doit être homologué.** Ces trois conditions sont reprises par le Code de la route dans son article R431-1. Le non respect de ces règles est passible d'une amende de 135€, d'une décision d'immobilisation du

véhicule, du retrait de 3 points du permis de conduire.

Le casque est un équipement de sécurité qui doit aussi être adapté à la morphologie de celui qui le porte.

**Après un choc, un casque doit être remplacé.**



9

L'utilisation du téléphone portable au volant nécessite-t-elle la même attention que l'écoute de la radio ou la discussion avec un passager?

- Oui
- Non

**L'usage du téléphone en conduisant est la 4<sup>ème</sup> cause de mortalité sur la route.**

Une pratique qui altère l'attention portée à la conduite, l'ap-

préciation et la perception des situations.

Il existe une grande différence entre téléphoner, qui demande une attention prolongée et

une continuité dans la discussion, et écouter la radio pour laquelle il n'y a pas de réel investissement permanent dans l'écoute. On peut très facilement se concentrer sur une difficulté passagère sur la route par exemple, et

reprendre ensuite l'écoute de la radio. Il en est de même pour une conversation avec un passager qui perçoit en même temps que le conducteur les contraintes de la circulation, ce qui n'est pas le cas de l'interlocuteur au bout du fil.

### 10 Lorsque l'on se gare, quel côté est le plus approprié pour faire descendre un enfant d'un véhicule ?

- Côté route
- Côté trottoir
- En le faisant passer par devant

Le Code de la route n'impose pas de côté pour faire descendre les enfants d'un véhicule. Cependant, **il est fortement recommandé d'utiliser le côté du trottoir**, qui constitue un espace réservé aux piétons. **La descente côté route est dangereuse** car l'enfant peut sortir rapidement et risquer de se faire renverser,

notamment si les véhicules n'ont pas suffisamment de place pour se déporter.

Les enfants passent parfois par les sièges avant pour descendre. Ce n'est pas une bonne idée car ils risquent d'appuyer sur le frein à main ou de s'entraver dans les sièges ou les ceintures.

### 11 Quel est l'âge au-delà duquel il est interdit de faire du vélo sur le trottoir ?

- 4 ans
- 8 ans
- 10 ans
- Je peux rouler à tout âge sur le trottoir

**Jusqu'à l'âge de 8 ans, les enfants, peuvent rouler au pas sur le trottoir.**

L'accompagnateur lui, doit circuler sur la chaussée. Au-delà

de 8 ans, tout le monde doit emprunter la route ou la piste ou bande cyclable lorsqu'elle existe. Le non respect de cette obligation peut être puni d'une amende de 22 €.

#### Pour plus d'informations

[www.cg74.fr](http://www.cg74.fr) le site du Conseil général de la Haute-Savoie  
[www.haute-savoie.pref.gouv.fr](http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr) le site de la Préfecture de la Haute-Savoie  
[www.gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr) le site de la Gendarmerie Nationale  
[www.securiteroutiere.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.gouv.fr) le site national de la Sécurité Routière  
[www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr) le site de la Prévention Routière  
[www.violenceroutiere.org](http://www.violenceroutiere.org) le site de la Ligue contre la Violence Routière  
[www.ffmc-74.org](http://www.ffmc-74.org) le site de la Fédération Française des Motards en Colère

### 12 Comment doit se comporter un piéton souhaitant traverser ?

- Regarder à droite puis à gauche et à droite
- Regarder à gauche puis à droite et à gauche
- Emprunter le passage pour piétons s'il est situé à moins de 50 m

Un piéton qui veut traverser s'assure auparavant qu'il peut le faire en sécurité : **il regarde à gauche puis à droite et une nouvelle fois à gauche. Le piéton doit emprunter le passage pour piétons** s'il est situé à moins de 50 m. Céder le passage aux piétons est obligatoire dès lors que ceux-ci sont engagés « régulièrement sur la chaussée », c'est-à-dire :

- sur un passage pour piétons,
- sur la chaussée si le passage

piétons est à plus de 50 m, • s'ils manifestent l'intention de traverser.

Le non respect de cette obligation est sanctionné d'une amende de 135 € et du retrait de 4 points sur le permis de conduire.

À une intersection sans passage piéton, la traversée s'effectue dans l'alignement des trottoirs. Le piéton est prioritaire.

### 13 L'oubli du clignotant constitue-t-il une infraction ?

- Oui
- Non

Tout conducteur qui s'apprête à apporter un changement dans la direction de son véhicule doit avertir les autres usagers de son intention, notamment lorsqu'il va se déporter à gauche pour dépasser un piéton ou un cycliste par exemple, traverser la chaussée, ou lorsque, après un arrêt ou stationnement, il

veut reprendre sa place dans le courant de la circulation.

**Le non respect de cette règle est puni d'une amende de 35 € et d'un retrait de 3 points du permis de conduire.** La peine complémentaire de suspension du permis de conduire pour 3 ans au plus peut être prononcée.



**« JE TRAVAILLE POUR VOUS, FAITES ATTENTION À MOI ! »**

**44% des usagers de la route dépassent de plus de 20km/h la vitesse limite autorisée aux abords des chantiers.**

De nombreux accidents se produisent, souvent dus au non respect des consignes de sécurité par les conducteurs. Derrière chaque chantier, il y a quelqu'un qui travaille. Respecter les règles, c'est respecter sa vie.





## Etat civil janvier à septembre 2012

### NAISSANCES

Madame le Maire adresse ses félicitations aux heureux parents et tous ses vœux de santé aux nouveau-nés.

Le 09/01/2012 : **Arthur, Michel, Patrick ROUZEAU**, fils de Jérôme ROUZEAU et de Magali PERROLLAZ

Lieu-dit « Les Crêtes », les Labies, à Servoz

Le 19/02/2012 : **Zia FERNANDES**, fille de Carlos FERNANDES et de Nathalie SALVETTI

Lieu-dit « Les Maraîches », Les Balcons de Servoz, bâtiment le Pormenaz, à Servoz

Le 20/03/2012 : **Lizie LEGON**, fille de Fabien LEGON et de Nadège TORNICELLI

Lieu-dit « Les Moulins d'en Haut », à Servoz

Le 24/03/2012 : **Amaury, Christian, Philippe BLAS**, fils de Julien BLAS et de Ludivine CHEILAN

Lieu-dit « Le Bouchet », chalet Les Reines, à Servoz

Le 27/03/2012 : **Louna VIOLET CLARET**, fille de Jean-Jacques VIOLET et de Fanny CLARET

Hameau de la Tour, à Servoz

Le 11/04/2012 : **Clément, Michel, Pierre MAILHARRO**, fils de Vincent MAILHARRO et de Marie FELISAZ

Lieu-dit « Le Vieux Servoz », à Servoz

Le 09/05/2012 : **Lisa DEVOUASSOUD**, fille de Philippe DEVOUASSOUD et de Nathalie PHILIPPE

Lieu-dit « Le Mont », à Servoz

Le 27/07/2012 : **Léon GOY et Pim GOY**, fils de Basile GOY et de Joyce PLUIMGRAAFF

Lieu-dit « Le Grand Nant », chemin des Barbolets, à Servoz

Le 26/08/2012 : **Thomas MATTHEWS HAYSLER**, fils de Jane HAYSLER

Lieu-dit « Les Moulins d'en haut », chalet Les Moulins, à Servoz

Le 08/09/2012 : **Gaby REY GUY**, fils d'Aurélien REY et de Loréna GUY

Lieu-dit « Les Maraîches », résidences Les Balcons de Servoz, bâtiment « Le Pormenaz », à Servoz

Le 11/09/2012 : **Nolane, Grégory, Stéphane ALLARD**, fils de Valéry ALLARD et de Vanessa PETIT

Lieu-dit « Le Bouchet », résidence « La Sauvageonne », à Servoz

Le 19/09/2012 : **Nolan, Jacques, Bernard BAERT**, fils de Morgan BAERT et de Isabelle BERTIN

Lieu-dit « Le Mont », chalet « Le Petit Nain », à Servoz

### MARIAGES

Madame le Maire adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Le 16/06/2012 : Entre **LOISON Jérémy et SALVETTI Sandrine**. Lieu-dit « Le Bouchet ».

Le 15/09/2012 : Entre **AMADEÏ Christophe et STOCARD Laure**. Lieu-dit « La Planchette ».

Le 29/09/2012 : Entre **RADOLA Arnaud et BOGOSLAVSKA Yevgeniya**. Lieu-dit « Le Mont ».

### DÉCÉS

Le Conseil Municipal adresse ses condoléances aux familles de :

Le 02/09/2011 : **FARINI Simone** épouse DESCOMBES-SEVOIE Roger.

Le 31/01/2012 : **TAVERNIER Eugène** époux de RIETTE Suzanne.

Le 26/02/2012 : **COUTTET Marthe** veuve DESCHAMPS Martial.

Le 17/03/2012 : **MUGNIER Raymond** veuf DEVILLAZ Marie Hélène.

Le 19/03/2012 : **MORACCHIOLI Jérôme**, conjoint de FILIPPI Marion.

Le 16/04/2012 : **ANCEY Raymond**, domicilié au lieu-dit « Les Combes ».

Le 09/06/2012 : **SCHMUTZ Emmanuel**, époux de MEUNIER Laure, domicilié au « Vieux Servoz ».

Le 20/08/2012 : **ZUCCHETTI Gilbert**, époux de Josette FELISAZ, domicilié au « Vieux Servoz ».

le 23/09/2012 : **LECLUSE Rémy, Georges**, époux de ONCINS Carine, domicilié au « Vieux Servoz ».

Proche de chez nous.....

Le 22/04/2012 : **JORDAN Jeanne** épouse DESCHAMPS, domiciliée à PASSY.

Le 06/06/2012 : **VERDIER Pierrette** épouse BARRACHIN, domiciliée à ANNECY-LE-VIEUX.

Le 10/04/2012 : **LOMBARD Pierre**, inhumé le 10/04/2012, domicilié à PONTCHARRA.



# LETTRE D'INFORMATION SUR LE COMPOSTAGE N°5

## Les bienfaits de votre compost

### POURQUOI LE SOL AIME-T-IL TANT VOTRE COMPOST ?

Le compostage reproduit le cycle naturel de la matière. Le compost apporte tous les éléments nutritifs nécessaires au développement de vos plantes mais il agit aussi sur la qualité de votre sol :

- il allège les terres argileuses et agrège les terres sableuses,
- il améliore l'aération du sol et sa capacité à retenir l'eau,
- il permet de réduire l'impact de l'érosion,
- il corrige l'acidité du sol,
- il améliore le développement racinaire des plantes,
- il stimule et nourrit les micro-organismes qui vivent dans le sol,
- il libère progressivement les éléments fertilisants,
- il renouvelle la matière organique du sol.



Le compost est un amendement organique (= fertilisant) qui sert de structurant et d'engrais. Il est un facteur de santé des plantes car il enrichit les sols.

### J'AI UNE TERRE SABLEUSE OU ARGILEUSE ?

On peut la reconnaître facilement en prenant une poignée de terre :

Terre qui s'effrite, sans cohésion.  
Assez rugueuse :

Terre collante, dite lourde. Forme  
une boule. Sèche, elle se rétracte et se fissure :

#### TERRE SABLEUSE

#### TERRE ARGILEUSE

Le +

Légère, terre facile à travailler  
mais qui se réchauffe très vite.

Le +

Retient l'eau et les éléments  
fertilisants qui assurent la croissance  
des végétaux.

Le -

Perméable, retient mal l'eau.  
En été, à arroser régulièrement.

Le -

Difficile à travailler.

Apport de compost :

⇔ au printemps pour éviter que les éléments  
minéraux (calcium, potassium...) migrent trop  
vite vers le sous-sol.

⇔ meilleure cohésion et apporte les besoins  
indispensables des végétaux.

Apport de compost :

⇔ allège la terre (travail plus facile).

⇔ facilite la circulation de l'air et de l'eau  
rendant plus facile la pénétration  
des racines vers le sous-sol.



## Quelques articles du Dauphiné Libéré

### Tous les enfants dans la rue !

Mardi 26 juin, l'école de Servoz avait donné rendez-vous aux familles devant la salle des fêtes espérant qu'après une malheureuse annulation, le spectacle de fin d'année pourrait avoir lieu. Alors même si le début de la représentation pris des airs de Roland-Garros, l'averse endurée n'arrêta pas les 120 écoliers bien décidés à présenter le fruit de leur travail. Durant plus de 45 minutes, les tableaux s'enchaînèrent sur une scène qui prit place en pleine

rue. Des maternelles qui offrirent des grimaces de gargouilles craquantes, aux CP et CE1 qui présentèrent des scènes de mimes évocatrices, aux CE2, CM1 et CM2 qui entreprirent des chorégraphies entremêlées d'acrobaties prometteuses, tous les élèves de l'école présentèrent un remarquable travail « d'équipes », étayé par une prestation très applaudie de trois « grands » venus les encourager et, certainement les faire rêver. Nul doute que l'équipe enseignante, maitresses et Atsem, a quitté cette

scène improvisée satisfaite de ce thème de « la rue » choisi tel un fil rouge pour de multiples activités qui anima l'école tout au long de l'année.

Sous la houlette de Séverine Jacquet de l'association Art'choum, Laurence Andrieu pour la street dance et Dominique Delevaux pour les chants, les élèves avaient entrepris au cours du dernier trimestre un cycle, des plus complets, des arts scéniques.



### Un avant goût de vacances pour deux classes de Servoz

Jeudi 14 juin, les classes de grande section de maternelle de CP et de CE1 de l'école primaire de Servoz se sont rendus en partenariat avec le Centre de Nature montagnarde au glacier des Bossons. Au delà du constat toujours aussi frappant, surtout pour les adultes accompagnants, du recul du glacier, la sortie fut une nouvelle occasion pour certains de découvrir des sites touristiques locaux que tous n'ont pas toujours l'opportunité de découvrir. Et pour que cette journée soit complète et riche en découvertes, les écoliers ont eu la chance de profiter de l'enca-

drement de deux papas guides, James Blythe et Michel Fauquet, qui ont organisé une séance de tyrolienne et de pratique de l'escalade sur le mur des Gaillands. Même constat que pour le glacier des Bossons, les enfants qui ont déjà eu la possibilité d'aller grimper ne sont finalement pas si nombreux ! Grâce à une belle journée de soleil, des parents disponibles, une équipe d'enseignantes toujours partante, une amicale des parents d'élèves active pour financer le trajet en bus et, surtout des parents professionnels qui ont pris le temps d'offrir leur temps et leurs compétences, ce sont plus de 40 gamins qui sont

revenus 'fiers de leurs exploits de grimpe' et surtout heureux d'avoir partagé avec leurs copains de nouvelles expériences.





### **Dernier conseil municipal des enfants**

C'est à la sortie de l'école que les élus du CME ont tenu leur dernière réunion de l'année scolaire. Encadrés par « leurs aînés », ce sont des jeunes élus fiers qui ont présenté la première réalisation, certes peu glamour mais tant attendue, de leur pro-

gramme. Trois distributeurs de sacs à déjections canines ont été installés, dans un premier temps au cœur du village, un devant l'école, un vers l'église et le dernier restant à positionner. Les enfants espèrent que cette mise à disposition permettra aux propriétaires de se sentir plus responsables de la propreté de leur lieu de vie. Un

autre point très attendu a été également abordé avec la prochaine réalisation d'un « pump ride » au niveau de la zone récréative du skate park qui, avec la collaboration de parents bénévoles et du soutien de la commune, devrait voir son premier coup de pelle durant l'été.

### **Un souffle d'olympisme pour les écoliers de Servoz**

La 5<sup>ème</sup> édition des « olympiades » organisée par l'amicale des parents d'élèves de l'école de Servoz a pu avoir lieu entre deux giboulées, mercredi 16 mai, sur le stade de foot. La centaine d'écoliers de 1<sup>ère</sup> année de maternelle au CM2 trépassait d'impatience, et le mauvais temps subit le matin n'a pas entaché leur plaisir à participer à ce traditionnel rendez-vous annuel. Avec le soutien des maîtresses de l'école et un travail d'organisation en amont des plus aiguisés, cette nouvelle édition a été, une fois encore, une véritable fête du sport et de l'entraide entre petits et

grands, qui n'ont pas toujours l'occasion de partager un tel événement. Les élèves répartis en 12 équipes regroupant un écolier de chaque niveau se sont amicalement affrontés autour d'épreuves concoctées, autour du thème annuel de l'école « la rue », par les membres du bureau de l'amicale. Un moment de convivialité privilégiée partagé entre les enfants, le



corps enseignant et de plus en plus de parents présents dans l'encadrement.

### **Carnaval chirve aux couleurs de la rue**



les plus grands des tee-shirts reprenant les panneaux de circulation. Animé par la compagnie Baobab enfants et parents ont sillonné le cœur du village, créant quelques « embouteillages » sous l'œil amusé des automobilistes. L'après-midi a pu se prolonger autour d'un goûter devant la salle des fêtes permettant à tous de profiter d'un bel après-midi au goût printanier.



### **Soirée « Dolce Vita » à la sauce Chirve**

Le bureau de l'amicale des parents d'élèves de l'école (APE) de Servoz est soulagé. Près de 100 parents et enfants se sont retrouvés samedi 24 mars à la salle Jean Morel pour participer au dîner dansant organisé au profit de l'APE. Heureux du succès rencontré par cette soirée, comptant même la présence de personnes extérieures à la vie scolaire locale venue

« s'amuser ». La présidente, Sophie Eché rappelle que c'est grâce à la participation régulière et massive des parents d'élèves aux activités mises en place au cours de l'année scolaire que l'APE est en mesure d'assurer le financement de nombreuses actions de l'école primaire de Servoz. Rappelons que l'APE finance, à la demande du corps enseignant, des actions telles que la mise à disposition de bus dans le cadre d'activités pédagogiques

ou ludiques des élèves, le co-financement de projets comme la classe de cirque de l'année dernière, l'animation d'ateliers de danse hip-hop pour cette année, l'achat de matériel comme l'équipement de ski de fond. Souhaitons que les parents soutiennent encore longtemps et régulièrement les actions menées par une équipe de l'APE de Servoz toujours aussi présente et enthousiaste.

### **Les bénévoles de la Foire aux Moutons en Vallée d'Aoste**

Dix ans qu'ils n'avaient pas pris le temps de s'offrir un moment pour eux. Près de 50 bénévoles de la Foire aux Moutons sont partis de bon matin samedi dernier pour une journée de découverte en Vallée d'Aoste. Jean-Jacques et Charles Salvetti s'en étaient remis à Nicolas Evrard pour concocter une belle journée de



rencontre et de détente dans cette autre vallée du Mont-Blanc. Les participants ont pu ainsi découvrir la Grappa de la distillerie La Valdôtaine à Saint-Marcel, visiter le splendide Fort de Bard, se ressourcer autour d'une excellente table à Brissogne avant de rencontrer des éleveurs avec lesquels ils ont pu partager leurs expériences, leurs inquiétudes et les volontés communes de maintenir leurs activités dans l'espace Mont-Blanc. Cette belle journée riche en

rencontres et en découvertes s'est terminée autour du verre de l'amitié à la coopérative de l'Enfer à Arvier. Rendez-vous pris pour la prochaine édition de la Foire aux moutons qui se tiendra à Servoz le dimanche 14 octobre 2012.

### **Déjeuner annuel des aînés de Servoz**

L'association « Nos Aînés » de Servoz, animée par Geneviève Trappier et de nombreuses précieuses petites mains, ont accueilli en ce dimanche 1er avril près de 50 aînés à la salle des fêtes Jean Morel. Réunis autour d'un repas mitonné et orchestré par Colette, les « + de 70ans » se sont régalés d'un millefeuille de saumon, d'un poulet au citron, d'une assiette de

fromages et d'une crème brûlée. Et pour ne pas déroger à la tradition, les pompiers de Servoz ont offert, cette année avec la collaboration de Mickey Bourdillat, un savoureux gâteau. Les doyens des présents à ce repas ont également été mis à l'honneur, Thérèse Felisaz par un bouquet de fleurs et Henri Munier par une bouteille de vin. Rappelons que ce traditionnel rendez-vous, que jeunes ou

anciens ont bien du mal à dater, est financé par deux actions dont une tombola organisée durant le marché de Noël et une vente durant la fête de l'artisanat du 15 août. Le dernier marché de Noël ayant eu lieu chez nos voisins des Houches, l'association compte sur l'action qui sera menée en août pour maintenir une telle qualité pour la prochaine édition.



### **Une caserne de volontaires animée par la passion du service public.**

(109 ans après, le matériel à évoluer, l'effectif incontestablement diminué mais la volonté de demeurer au service de la population est restée intacte. Certains pompiers volontaires d'aujourd'hui ayant leur grand-père sur la photo de 1903)



Servoz accueille sa 1<sup>ère</sup> compagnie de sapeurs-pompiers en 1903. Autre date historique, celle de 1933 rappelant la souscription communale d'un montant de 7112 francs permettant l'acquisition d'une moto-pompe. En juin 2012, la caserne de Servoz comptera bientôt 13 volontaires avec l'arrivée de deux nouvelles « recrues », repartis en 1 officier, 4 sous-officiers et 8 hommes du rang. Depuis la moto-pompe, la caserne bénéficie fort heureusement de matériels roulants plus adaptés et performants avec, un véhicule incendie et, un deuxième de balisage, permettant de sécuriser les zones à risques et d'effectuer de rapides secours. Ce dernier ayant été des plus actifs lors de

l'épisode de la tempête en étant affecté durant plus de 48 heures sur Chamonix, pour un travail de sécurisation, de tronçonnage et de bâchage. Sur une moyenne de 85 interventions annuelles, le corps de Servoz intervient sur près de 80% de secours à la personne. Les pompiers spécifiant qu'en milieu rural, les appels sont globalement effectués pour des raisons, jugées, sérieuses et non « de confort » comme on pourrait le déplorer sur les zones urbaines. Les incendies représentent, quant à eux, 10% des sorties et, les derniers 10% pour des appels divers. Le point commun à tous ces sapeurs pompiers volontaires demeurent la passion, qu'elle soit, de porter assistance à autrui

ou de partager leur savoir faire. De professions diverses, le corps de Servoz comprend des qualifications précieuses pour la typicité du secteur, l'élagueur maniant ainsi la tronçonneuse avec une dextérité appréciée. Mettre à profit ses compétences et ses qualités humaines, voilà la devise qui semble animer ce petit groupe solidaire, toujours prêt à accueillir de nouveaux compagnons. Petit rappel, l'incorporation est possible entre 18 et 45 ans, après la validation de brevets de sauvetage et secourisme, et sera suivi de 40hres de formations annuelles permettant l'optimisation de l'utilisation des services d'une caserne de sapeurs-pompiers. Et n'oublions pas les pompiers, c'est le 18 !

### **Après-midi « jeux » pour les aînés de Servoz**

Jeudi 15 mars après-midi, Sophie et Sylviane ont accueilli les aînés de Servoz pour une première rencontre « jeux » dans la nouvelle salle communale du presbytère. Face à la rude concurrence d'une belle journée propice à une balade ou autres occupations printanières, ce sont déjà sept aînés qui se sont retrouvés pour discuter et « taper la belote » autour d'un petit goûter. Et comme l'indiquait Jeanine « c'est finalement comme le vélo, les bons réflexes reviennent vite ». Les deux conseillères municipales ont donc à nouveau pris rendez-vous avec les présents pour un prochain rendez-vous, en espérant que d'autres aînés viendront étoffer les tables de jeux qui pourront aussi s'animer autour d'un scrabble ou un autre jeu de cartes.



Il régnait, ce dimanche 1er avril 2012, une certaine effervescence dans les locaux de la salle Jean Morel... visages préoccupés...activités inhabituelles dans les cuisines...Il se préparait un évènement majeur :  
*le repas annuel des aînés.*



N'a-t-on rien oublié ?



T'en fais pas, André, l'équipe de choc est là !



...et même les hommes s'y sont mis !



On a presque fini.



Un peu de patience et c'est prêt !



Tu veux manger quoi, toi ?



J'aimerais bien des frites



Une potée m'irait bien !



Un menu a été spécialement concocté pour nos anciens par nos cuisinières :

- Mille-feuilles de saumon,
- Poulet au citron
- Riz cantonnais et .....



On fait quand, la teuf ?



Attends, on n'a pas encore mangé.



.... Le fabuleux gâteau offert par les pompiers de Servoz.



Ce repas était excellent !



Et maintenant place aux musiciens.



Tous en place pour la chenille...



Attention les anciens, je vous surveille !



Ton épouse, nous regarde !



Laisse toi conduire, tout ira bien !



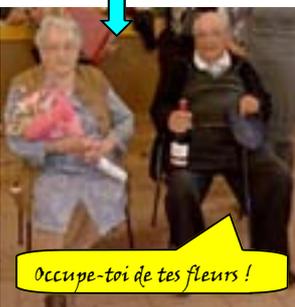
Excuses-moi, je n'ai pas compris...



Tiens bien ta bouteille !



Je t'aime, moi non plus !



Occupe-toi de tes fleurs !



Qu'est ce qu'on fait là ?



Voilà une belle journée qui se termine ! Merci à tous les participants ainsi qu'aux organisateurs. A l'année prochaine !



## Les plantes invasives

La **Communauté de Commune de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc** lance un important plan de gestion afin de lutter contre une plante invasive : la renouée du Japon. Vous êtes invités à nous aider dans cette démarche en luttant contre les massifs présents sur votre terrain.

### La Renouée du Japon est une plante invasive :

0,7 g de racine suffit à la pousse d'une nouvelle plante.

Il est donc très important de ne pas la disperser.

### Aidez nous à la contenir !

Ne la plantez pas

Ne la compostez pas

Ne la disséminez pas

Ne déplacez pas la terre contaminée  
par ses racines

#### Si vous en possédez dans votre jardin :

Fauchez-la manuellement à 10 cm du sol toutes les 3 semaines.

Placez les déchets dans des sacs plastiques épais.  
Amenez ces sacs à la déchetterie de Bocher dans la benne prévue à cet effet.



Pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter :

Gestion de projet : secrétariat de la Communauté de Communes

[contact@cc-valleedechamonixmontblanc.fr](mailto:contact@cc-valleedechamonixmontblanc.fr)

CREA, Référent technique : Amélie SAILLARD

[asaillard@creamontblanc.org](mailto:asaillard@creamontblanc.org)



**La berce du Caucase** est une plante ombellifère pouvant atteindre quatre mètres de hauteur. Elle peut se révéler très toxique et dangereuse pour la santé humaine et est considérée comme une plante invasive. Elle est présente sur la commune de SERVOZ.

Cette plante produit une toxine phototoxique. Au contact de la peau, la toxine présente dans la sève et une exposition au soleil ou à la lumière, provoque une réaction inflammatoire voire même de graves brûlures.

L'éradication de la berce du Caucase nécessite le port d'un équipement approprié permettant d'éviter tout contact de la peau, des mains et des yeux avec la sève. Il est important d'arracher les racines de la plante.

Au même titre que la *renouée du Japon*, que l'*ambrosie* et la *berce du Caucase*, l'*impatience de l'Himalaya* ainsi que l'*arbre à papillons* sont classés dans les plantes invasives.

## L'AMBROISIE EN RHONE-ALPES : RESULTATS DE L'ENQUETE AUPRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN 2010 ET COUTS DE SANTE IMPUTABLES A L'ALLERGIE

Rhône-Alpes est la région française la plus touchée par la diffusion des pollens d'ambroisie. De ce fait, l'ambroisie est une préoccupation du 2<sup>ème</sup> Plan Régional Santé Environnement (PRSE) 2010-2014.

Cette plante annuelle invasive d'origine nord-américaine colonise les sols nus (chantiers, bords de route, parcelles agricoles...). Son pollen, émis en août et septembre, est particulièrement allergisant, et le vent peut le transporter sur plus de cent kilomètres.

Les principales manifestations cliniques sont, pour les personnes sensibles, des rhinites, des conjonctivites et des trachéites, qui peuvent parfois déclencher des formes d'asthme assez graves. En fin d'été, l'ambroisie est la principale cause d'allergies.

Ce document présente la synthèse de l'étude faite auprès des communes et intercommunalités de Rhône-Alpes en novembre 2010\*, afin de mieux connaître leur perception du problème, leurs préoccupations et leurs actions par rapport à l'ambroisie.

Cette étude constitue une partie du 2<sup>ème</sup> rapport\* du Groupe de travail régional (regroupant plusieurs services de l'Agence Régionale de Santé avec l'appui de l'Observatoire Régional de la Santé), qui analyse aussi les données environnementales, et l'impact médico-économique de l'ambroisie en Rhône-Alpes.

Le but est de constituer un système d'information qui permette de suivre chaque année différents indicateurs liés à l'ambroisie.

\* La version électronique de ce document et les rapports complets du Groupe de travail régional ambroisie sont téléchargeables sur les sites Internet suivants :

- [www.ors-rhone-alpes.org](http://www.ors-rhone-alpes.org) (rubrique publications)
- [www.ars.rhonealpes.sante.fr](http://www.ars.rhonealpes.sante.fr) (rubrique santé et sécurité sanitaire / votre environnement)
- [www.ambroisie.info](http://www.ambroisie.info) (rubrique documentation)



Plan d'ambroisie (Photo Walter Weiss)



Libération de pollen (Photo Agroscope ACW)



## Recettes gourmandes

Si la **menthe** envahit votre potager, voici deux recettes qui vous permettront de l'utiliser jusqu'à la dernière feuille !!!

### Sirop de menthe fraîche

Faire macérer au bain marie 200 gr de feuilles de **menthe** dans un litre d'eau durant une heure. Ajouter 1,4 kilo de sucre en poudre. Mélanger puis, après 2 ou 3 bouillons, mettre en bouteilles.

A boire bien frais dans un grand verre d'eau !



### Glaçons de menthe

Faire blanchir une botte de feuilles de menthe 30 secondes dans une casserole d'eau bouillante, puis les refroidir dans de l'eau glacée. Laisser refroidir l'eau de cuisson de la **menthe**. Mixer 25 cl de cette eau avec les feuilles de **menthe**. Répartir dans des bacs à glaçons et mettre au congélateur.

Vous pouvez vous servir de ces glaçons dans un punch ou dans un gaspacho...Un plaisir pour le palais et les yeux !

# HORAIRES 2012 DU 11 DÉCEMBRE 2011 AU 8 DÉCEMBRE 2012

## TIMETABLE FOR 2012 FROM DECEMBER 11TH, 2011 TO DECEMBER 8TH, 2012

### ORARI 2012 DAL 11 DICEMBRE 2011 AL 8 DICEMBRE 2012



### MARTIGNY • CHAMONIX • SAINT-GERVAIS

Numéro de circulation TMR	26242		26244		26208		26210		26212		26214		26216		26218		26220		26222		26224		26226		26228		26230		26232		26234		26236		26238		26240		
	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	
<b>MARTIGNY</b>	<b>5.41</b>	<b>6.41</b>			<b>7.41</b>	<b>8.41</b>	<b>9.41</b>	<b>10.41</b>			<b>11.41</b>	<b>12.41</b>	<b>13.41</b>	<b>14.41</b>	<b>15.41</b>			<b>16.41</b>	<b>17.41</b>	<b>18.41</b>	<b>19.41</b>	<b>20.41</b>	<b>21.41</b>	<b>22.41</b>	<b>23.41</b>														
LES FUMEAUX X	5.42	6.42			7.42	8.42	9.42	10.42			11.42	12.42	13.42	14.42	15.42			16.42	17.42	18.42	19.42	20.42	21.42	22.42	23.42														
VERNAYAZ	5.47	6.47			7.47	8.47	9.47	10.47			11.47	12.47	13.47	14.47	15.47			16.47	17.47	18.47	19.47	20.47	21.47	22.47	23.47														
SALVAN	5.58	6.58			7.58	8.58	9.58	10.58			11.58	12.58	13.58	14.58	15.58			16.58	17.58	18.58	19.58	20.58	21.58	22.58	23.58														
<b>LES MARÉCOTTES</b>	<b>6.02</b>	<b>7.02</b>			<b>8.02</b>	<b>9.02</b>	<b>10.02</b>	<b>11.02</b>			<b>12.02</b>	<b>13.02</b>	<b>14.02</b>	<b>15.02</b>	<b>16.02</b>			<b>17.02</b>	<b>18.02</b>	<b>19.02</b>	<b>20.02</b>	<b>21.02</b>	<b>22.02</b>	<b>23.02</b>	<b>00.02</b>														
LA MÉDETTAZ X	6.03	7.03			8.03	9.03	10.03	11.03			12.03	13.03	14.03	15.03	16.03			17.03	18.03	19.03	20.03	21.03	22.03	23.03	00.03														
LE TRÉTIEN X	6.06	7.06			8.06	9.06	10.06	11.06			12.06	13.06	14.06	15.06	16.06			17.06	18.06	19.06	20.06	21.06	22.06	23.06	00.06														
<b>FINHAUT</b>	<b>6.14</b>	<b>7.14</b>			<b>8.14</b>	<b>9.14</b>	<b>10.14</b>	<b>11.14</b>			<b>12.14</b>	<b>13.14</b>	<b>14.14</b>	<b>15.14</b>	<b>16.14</b>			<b>17.14</b>	<b>18.14</b>	<b>19.14</b>	<b>20.14</b>	<b>21.14</b>	<b>22.14</b>	<b>23.14</b>	<b>00.14</b>														
LE CHÂTELARD-VS X	6.21	7.21			8.21	9.21	10.21	11.21			12.21	13.21	14.21	15.21	16.21			17.21	18.21	19.21	20.21	21.21	22.21	23.21	00.21														
<b>LE CHÂTELARD FRONTIÈRE A</b>	<b>6.23</b>	<b>7.23</b>			<b>8.23</b>	<b>9.23</b>	<b>10.23</b>	<b>11.23</b>			<b>12.23</b>	<b>13.23</b>	<b>14.23</b>	<b>15.23</b>	<b>16.23</b>			<b>17.23</b>	<b>18.23</b>	<b>19.23</b>	<b>20.23</b>	<b>21.23</b>	<b>22.23</b>	<b>23.23</b>	<b>00.23</b>														
<b>LE CHÂTELARD FRONTIÈRE D</b>					<b>8.24</b>	<b>9.24</b>	<b>10.24</b>	<b>11.24</b>			<b>12.24</b>	<b>13.24</b>	<b>14.24</b>	<b>15.24</b>	<b>16.24</b>			<b>17.24</b>	<b>18.24</b>	<b>19.24</b>	<b>20.24</b>	<b>21.24</b>	<b>22.24</b>	<b>23.24</b>	<b>00.24</b>														
<b>VALLORCINE A</b>					<b>8.30</b>	<b>9.30</b>	<b>10.30</b>	<b>11.30</b>			<b>12.30</b>	<b>13.30</b>	<b>14.30</b>	<b>15.30</b>	<b>16.30</b>			<b>17.30</b>	<b>18.30</b>	<b>19.30</b>	<b>20.30</b>	<b>21.30</b>	<b>22.30</b>	<b>23.30</b>	<b>00.30</b>														
Numéro de circulation SNCF	CAR	CAR	18902	18904	18906	18908	18910	18912	18914	18934	18916	18918	18920	18922	18924	18936	18926	18928	18930	18932																			
	2	1	Q	1	3	Q	5	Q	5	5	Q	5	5	Q	5	Q	5	Q	5	Q	5	Q	5	Q	5	Q	5	Q	5	Q	5	Q	5	Q	5	Q	5		
<b>VALLORCINE D</b>			<b>6.35</b>	<b>7.04</b>	<b>7.35</b>	<b>8.35</b>	<b>9.35</b>	<b>10.35</b>	<b>11.35</b>	<b>12.04</b>	<b>12.35</b>	<b>13.35</b>	<b>14.35</b>	<b>15.35</b>	<b>16.35</b>	<b>17.04</b>	<b>17.35</b>	<b>18.35</b>	<b>19.35</b>	<b>20.35</b>																			
LE BUET			6.38	7.07	7.38	8.38	9.38	10.38	11.38	12.07	12.38	13.38	14.38	15.38	16.38	17.07	17.38	18.38	19.38	20.38																			
MONTRIOC LE PLANET			6.45	7.16	7.45	8.45	9.45	10.45	11.45	12.16	12.45	13.45	14.45	15.45	16.45	17.16	17.45	18.45	19.45	20.45																			
<b>ARGENTIÈRE</b>			<b>6.51</b>	<b>7.21</b>	<b>7.51</b>	<b>8.51</b>	<b>9.51</b>	<b>10.51</b>	<b>11.51</b>	<b>12.21</b>	<b>12.51</b>	<b>13.51</b>	<b>14.51</b>	<b>15.51</b>	<b>16.51</b>	<b>17.21</b>	<b>17.51</b>	<b>18.51</b>	<b>19.51</b>	<b>20.51</b>																			
LA JOUX X			6.55	7.25	7.55	8.55	9.55	10.55	11.55	12.25	12.55	13.55	14.55	15.55	16.55	17.25	17.55	18.55	19.55	20.55																			
LES TINES			7.00	7.31	8.00	9.00	10.00	11.00	12.00	12.31	13.00	14.00	15.00	16.00	17.00	18.00	19.00	20.00	21.00																				
LES PRAZ			7.03	7.34	8.03	9.03	10.03	11.03	12.03	12.34	13.03	14.03	15.03	16.03	17.03	18.03	19.03	20.03	21.03																				
<b>CHAMONIX MT-BLANC A</b>			<b>7.07</b>	<b>7.39</b>	<b>8.07</b>	<b>9.07</b>	<b>10.07</b>	<b>11.07</b>	<b>12.07</b>	<b>12.39</b>	<b>13.07</b>	<b>14.07</b>	<b>15.07</b>	<b>16.07</b>	<b>17.07</b>	<b>17.39</b>	<b>18.07</b>	<b>19.07</b>	<b>20.07</b>	<b>21.07</b>																			
<b>CHAMONIX MT-BLANC D</b>	<b>5.11</b>	<b>6.11</b>	<b>7.11</b>	<b>8.11</b>	<b>9.11</b>	<b>10.11</b>			<b>12.11</b>		<b>13.11</b>	<b>14.11</b>			<b>16.11</b>	<b>17.11</b>	<b>18.11</b>	<b>19.11</b>	<b>20.11</b>																				
AIGUILLE DU MIDI	I	I	7.13	8.13	8.13	9.13	10.13			12.13		13.13	14.13			16.13	17.13			18.13	19.13	20.13																	
LES MOUSSOUX X	5.15	6.15	7.15	8.15	8.15	9.15	10.15			12.15		13.15	14.15			16.15	17.15			18.15	19.15	20.15																	
LES PÉLERINS	5.17	6.17	7.17	8.17	8.17	9.17	10.17			12.17		13.17	14.17			16.17	17.17			18.17	19.17	20.17																	
<b>LES BOSSONS</b>	<b>5.21</b>	<b>6.21</b>	<b>7.21</b>	<b>8.21</b>	<b>8.21</b>	<b>9.21</b>	<b>10.21</b>			<b>12.21</b>		<b>13.21</b>	<b>14.21</b>			<b>16.21</b>	<b>17.21</b>			<b>18.21</b>	<b>19.21</b>	<b>20.21</b>																	
TACONNAZ X	5.23	6.23	7.23	8.23	8.23	9.23	10.23			12.23		13.23	14.23			16.23	17.23			18.23	19.23	20.23																	
<b>LES HOUCHEs</b>	<b>5.31</b>	<b>6.31</b>	<b>7.31</b>	<b>8.31</b>	<b>8.31</b>	<b>9.31</b>	<b>10.31</b>			<b>12.31</b>		<b>13.31</b>	<b>14.31</b>			<b>16.31</b>	<b>17.31</b>			<b>18.31</b>	<b>19.31</b>	<b>20.31</b>																	
VIADUC STE MARIE X	I	I	7.33	8.33	8.33	9.33	10.33			12.33		13.33	14.33			16.33	17.33			18.33	19.33	20.33																	
VAUDAGNE X	I	I	7.35	8.35	8.35	9.35	10.35			12.35		13.35	14.35			16.35	17.35			18.35	19.35	20.35																	
<b>SERVOZ</b>	<b>5.41</b>	<b>6.41</b>	<b>7.41</b>	<b>8.41</b>	<b>8.41</b>	<b>9.41</b>	<b>10.41</b>			<b>12.41</b>		<b>13.41</b>	<b>14.41</b>			<b>16.41</b>	<b>17.41</b>			<b>18.41</b>	<b>19.41</b>	<b>20.41</b>																	
CHEPPE	I	I	7.49	8.49	8.49	9.49	10.49			12.49		13.49	14.49			16.49	17.49			18.49	19.49	20.49																	
<b>ST GERVAIS-LE FAYET</b>	<b>5.54</b>	<b>6.54</b>	<b>7.54</b>	<b>8.54</b>	<b>8.54</b>	<b>9.54</b>	<b>10.54</b>			<b>12.54</b>		<b>13.54</b>	<b>14.54</b>			<b>16.54</b>	<b>17.54</b>			<b>18.54</b>	<b>19.54</b>	<b>20.54</b>																	



**ALLO TMR**  
+41 (0) 27 764 12 71  
www.tmr.ch

### SAINT-GERVAIS • CHAMONIX • MARTIGNY

Numéro de circulation SNCF	18901		18903		18905		18907		18909		18935		18911		18913		18915		18917		18919		18937		18923		18927		18929		18931		18933		CAR		
	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	Q	
<b>ST GERVAIS-LE FAYET</b>			<b>7.06</b>	<b>8.06</b>	<b>9.06</b>	<b>10.06</b>								<b>12.06</b>	<b>13.06</b>	<b>14.06</b>									<b>16.06</b>	<b>17.06</b>	<b>18.06</b>	<b>19.06</b>	<b>20.06</b>	<b>21.06</b>	<b>22.06</b>	<b>23.06</b>	<b>00.06</b>	<b>21.06</b>	<b>22.06</b>	<b>23.06</b>	<b>24.06</b>
CHEPPE			7.11	8.11	9.11	10.11								12.11	13.11	14.11									16.11	17.11	18.11	19.11	20.11	21.11	22.11	23.11	00.11	21.11	22.11	23.11	24.11
<b>SERVOZ</b>			<b>7.20&lt;/</b>																																		



*La municipalité remercie Monsieur COMPOIS de CYBERGRAPH pour sa généreuse participation à l'édition du bulletin municipal de Servoz.*